



SE  
CONNECTER



CRÉER UN  
COMPTE



## LE DOMAINE PUBLIC

Envie d'organiser un événement sur le domaine public, pensez bien à votre demande d'autorisation d'occupation du domaine public

### Vous souhaitez organiser un événement ?

Toutes vos démarches via un formulaire unique, sur Icitoyen !



**JE SUIS UNE ASSOCIATION ET J'ORGANISE UN  
ÉVÉNEMENT ASSOCIATIF**

Si vous souhaitez organiser un événement en plein air, sur le domaine public, vous devez formuler une demande d'autorisation écrite à la Mairie.

### Pourquoi obtenir une demande d'autorisation d'occupation du domaine public ?

La bonne utilisation et le partage des espaces publics permettent ainsi d'assurer un espace à vivre de qualité pour tous les Roannais.

L'organisation d'événements sur le domaine public est liée à l'obtention de l'occupation du domaine public ainsi que d'autres formalités administratives telles que l'arrêté de sonorisation ou la déclaration de buvette temporaire.

Par ailleurs, la Ville de Roanne souhaite sensibiliser les organisateurs sur la conduite d'événements éco-responsables.

## ● EN COMPLÉMENT



### Occupation du domaine public

Toute occupation du Domaine Public (voies, trottoirs, places, jardins, espaces ouverts ou fermés appartenant à la collectivité) est soumise à autorisation de la ville et doit donc faire l'objet d'une demande auprès du gestionnaire de l'occupation du Domaine Public.

► [En savoir plus](#)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

✓ Tout accepter

✗ Tout refuser

Personnaliser